



Le Livre bleu

Code d'éthique professionnelle PFIZER



Agir avec **intégrité**
nous aide à gagner la
confiance et le respect des
personnes pour lesquelles
nous travaillons.



Chers collègues,

Chez Pfizer, nous nous devons de comprendre l'importance des problèmes juridiques et éthiques qui touchent notre entreprise afin d'agir en tout temps avec intégrité. L'intégrité, c'est bien plus que respecter la loi. L'intégrité est une des valeurs clés de Pfizer. Cela nous définit en tant qu'entreprise et individus. **Agir avec intégrité nous aide à gagner la confiance et le respect des personnes pour lesquelles nous travaillons.**

Ce code de conduite (communément appelé le « Livre bleu ») et son site Web <http://integrity.pfizer.com> sont les ressources essentielles pour tous les collègues. Ils mettent en avant les politiques de Pfizer concernant la conduite au travail et identifient les personnes qui peuvent répondre à vos éventuelles questions sur les problèmes de conformité. Je vous demande de vous familiariser avec le Livre bleu et de garder le site Web dans vos favoris pour vous aider à respecter toutes les politiques et procédures et à les appliquer dans votre vie professionnelle.

N'oubliez pas que tous les dirigeants de Pfizer sont disponibles si vous avez des doutes concernant les pratiques de l'entreprise ou un collègue. On ne vous reprochera jamais de chercher des conseils, de poser des questions en cas de doute ou de signaler une faute professionnelle. Nos politiques de porte ouverte et de non-représailles ont pour but d'encourager et de protéger les collègues qui signalent des problèmes.

Notre engagement à faire ce qui est bien, c'est-à-dire le respect de l'esprit et des lois qui régissent notre industrie, nous offre un avantage concurrentiel. Agir avec intégrité dépend de l'engagement de chacun. Nous en sommes tous responsables – vous, moi, nous tous.



Ian Read

Président Directeur Général



C'est moi

Les valeurs Pfizer



Collaboration



Leadership



Communauté



Performance



Orientation client



Qualité



Innovation



Respect des autres



Intégrité

Table des matières

1

Performance avec intégrité

Notre engagement	4
Qui en a la responsabilité ?	5
Nos standards	6
Nos responsabilités	7
Parler des problèmes de conformité	8
Programme de conformité Pfizer	10
Anti-représailles	12
Confidentialité	12
Le bureau du médiateur	13

2

Le marché

Notre engagement	14
Exigences réglementaires et lois en matière de santé	15
Activités promotionnelles et interactions avec les professionnels de la santé	16
Intégrité du marché	17
Contrôler la sécurité, la performance et la qualité de nos produits	18
Lois en matière de concurrence et lois antitrust	19
Anti-corruption	20
Intelligence commerciale	22
Conformité du commerce international	23



Notre entreprise et les actionnaires

Notre engagement	24
Brevets, marques déposées et droits d'auteur	25
Conservation des livres et des dossiers	25
Gestion des dossiers et de l'information	26
Utilisation acceptable des ordinateurs et des ressources de l'entreprise	27
Médias sociaux	28
Informations confidentielles et propriétaires	29
Confidentialité des informations personnelles	30
Informations internes	31
Conflits d'intérêts	32



Nos collègues

Notre engagement	34
Politique anti-représailles	35
Égalité d'accès à l'emploi	35
Discrimination ou harcèlement	36
Signaler un cas de discrimination ou de harcèlement	37
Abus de drogues et d'alcool	37



Notre communauté et le public

Notre engagement	38
Soutenir la communauté	39
Protection des personnes se prêtant à la recherche clinique	40
Bien-être animal	41
Protection de l'environnement, de la santé et de la sécurité	42
Demandes des médias, des analystes, des investisseurs et du public	43
Activité politique	43
Enquêtes administratives : Demandes d'informations ou visites des installations	44

1

Performance avec intégrité

Notre engagement

Pfizer compte sur vous pour soutenir notre réputation ainsi que nos standards élevés en agissant toujours avec intégrité.

- ▶ **Apprenez les standards et appliquez-les.** Connaître, appréhender et agir conformément aux valeurs de Pfizer, aux lois en vigueur et aux politiques de l'entreprise, peut faire de chacun de nous un modèle.
- ▶ **Apprenez la législation et posez des questions.** Nul n'est censé ignorer les lois et les politiques qui s'appliquent à son rôle. Si vous avez des questions, demandez à votre responsable ou à la Direction juridique ou à la division Conformité.
- ▶ **Faites part de vos préoccupations.** Si vous pensez qu'un tiers est sur le point de violer une loi ou une politique, avertissez votre responsable, les Ressources Humaines ou la division Conformité. La direction de Pfizer doit s'assurer que nos standards sont respectés et que les problèmes sont résolus. Les représailles contre un collègue cherchant des conseils, soulevant un problème ou signalant un cas de mauvaise conduite sont strictement interdites.
- ▶ **Agissez toujours avec intégrité.** Vous ne devez en aucun cas violer une loi ou une politique, que vous soyez encouragé, ou que vous subissiez des pressions pour le faire — même si une telle action était susceptible d'améliorer des résultats ou de satisfaire un objectif de performance.

Conformité : Qui en a la responsabilité ? C'est moi. C'est vous. C'est nous.

Nous sommes tous régis par la conformité et devons agir avec intégrité ; c'est ce que nous entendons par « c'est moi, c'est vous, c'est nous ». Votre engagement personnel à agir avec intégrité est essentiel au succès de Pfizer.

Agir avec intégrité signifie définir les bonnes priorités et respecter ses engagements tout en adhérant aux valeurs et aux standards de Pfizer. Pour cela, chacun doit :

- ▶ prendre ses responsabilités et responsabiliser les autres ;
- ▶ faire part de ses préoccupations et poser des questions ;
- ▶ prendre les bonnes décisions, même lorsqu'elles sont difficiles ; et
- ▶ maintenir les standards élevés de Pfizer quoiqu'il fasse et où qu'il soit.

Chez Pfizer, la performance avec intégrité, ce n'est pas seulement ce que nous faisons – c'est ce qui nous définit.



Q&R

Où puis-je trouver les procédures et politiques d'entreprise de Pfizer ?

Sur PolicySource — <http://policysource.pfizer.com>. Vous êtes tenu de comprendre la manière dont les procédures et politiques de Pfizer s'appliquent à vous, et de les respecter. Abordez tout problème ou question avec votre responsable ou demandez conseil auprès de la Direction juridique ou de la division Conformité.

Où puis-je trouver les procédures et politiques propres à mon unité commerciale, mon site, ou ma division ?

Contactez votre responsable ou un membre de la Direction juridique ou de la division Conformité.

Q&R

Comment la conformité avec les standards Pfizer est-elle appliquée ?

L'application relève du responsable de la conformité et des risques et de la division Conformité. Toute violation d'une loi ou d'une politique de l'entreprise peut donner lieu à des mesures disciplinaires, y compris une fin de contrat, en particulier si vous :

- violez délibérément la loi ou la politique ;
- demandez à des tiers de violer la loi ou la politique ;
- ne coopérez pas lors d'une enquête de l'entreprise sur d'éventuelles violations ;
- vous en prenez à un collègue ayant signalé un problème ou une violation ;
ou
- ne contrôlez pas efficacement les actions de vos subordonnés.

Quelles sont mes responsabilités concernant les standards décrits dans le présent Livre bleu ?

Vous êtes tenu de comprendre et de respecter les lois et politiques s'appliquant à votre rôle et votre responsabilité. Tout manquement à cette règle peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la fin d'un contrat. Vous êtes également tenu de rechercher des conseils si nécessaire, de soulever des problèmes et de signaler toute violation aux lois en vigueur et politiques de l'entreprise.

Nos standards

En tant que collègue Pfizer, vous avez le privilège et la responsabilité de soutenir la réputation de l'entreprise. Et vous le faites chaque fois que vous agissez de manière légale et conforme à l'éthique. Bien qu'une telle conduite puisse paraître une seconde nature, il existe de nombreuses situations dans lesquelles prendre « la bonne décision » peut s'avérer difficile.

Ce résumé des politiques de Pfizer relatives à la conduite professionnelle (« Livre bleu ») édicte la structure de conformité, les lois en vigueur et les principales politiques et procédures de l'entreprise selon lesquelles nous agissons de manière légale et conforme à l'éthique.

Les standards décrits dans ce Livre bleu s'appliquent à l'ensemble des pays dans lesquels travaille Pfizer. Tous les collègues sont soumis aux lois et réglementations du pays dans lequel ils travaillent. La maison mère, Pfizer Inc., étant basée aux États-Unis, la loi américaine est susceptible de s'appliquer à certaines conduites en dehors des États-Unis — par exemple, dans le cadre de lois anti-corruption. Si vous n'êtes pas certain des lois et réglementations qui s'appliquent à vos activités, consultez votre responsable ou contactez la Direction juridique ou la division Conformité.

Pfizer maintient également ses fournisseurs et ses collaborateurs externes à des standards élevés. Les fournisseurs et collaborateurs externes sont tenus de respecter la législation et, dans certains cas, les politiques relatives au travail réalisé pour le compte de Pfizer.



Nos responsabilités

L'intégrité est le cœur de l'identité et de la réputation de notre entreprise, et nous sommes tous chargés d'agir avec intégrité quoi que nous fassions. Nous sommes également tenus de soulever les préoccupations concernant les risques pour l'entreprise ; dans l'idéal, avant que ces derniers ne deviennent de véritables problèmes.

Si vous pensez qu'un collègue a violé, ou est susceptible de violer une loi ou politique de Pfizer, vous devez le signaler immédiatement à votre responsable, à un responsable tiers, aux Ressources Humaines, ou à la division Conformité. Pfizer dispose de politiques de confidentialité, anti-corruption et de porte ouverte destinées à protéger les collègues. Les représailles contre un collègue cherchant des conseils, soulevant un problème ou signalant un cas de mauvaise conduite sont strictement interdites. En cas de doute, la meilleure solution est de faire part de vos préoccupations.

La non-conformité peut entraîner de sérieux risques pour Pfizer, ses clients, patients, investisseurs et collègues. En faisant part de vos préoccupations, vous donnez à la direction l'opportunité de résoudre d'éventuels problèmes et de protéger l'entreprise. Le tableau ci-dessous présente les conséquences éventuelles d'une non-conformité.

Conséquences pour Pfizer	Conséquences pour le collègue	Conséquences pour les patients, les clients et le public	Conséquences pour les investisseurs
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Poursuites, amendes et autres pénalités pour mauvaise conduite de ses collègues ▶ Révélation aux agences gouvernementales ▶ Perte d'activité ▶ Dommages portés au nom des actifs de Pfizer, aux relations et/ou opportunités commerciales 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Poursuites, amendes, emprisonnement et autres pénalités pour mauvaise conduite ▶ Mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la fin d'un contrat ▶ Dommages pour la réputation personnelle ▶ Blessures ou maladie graves 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Efficacité ou innocuité du produit compromise ▶ Risques pour l'environnement ▶ Coûts plus élevés des médicaments ▶ Perte de la confiance dans les actifs de Pfizer 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Perte de la confiance en Pfizer et ses produits ▶ Perte de la valeur des investissements ▶ Dommages pour la réputation de Pfizer en termes de gestion d'entreprise



Parler des problèmes de conformité

Chez Pfizer, il existe différents moyens de signaler des problèmes de conformité. Cela inclut votre responsable (via la politique de la porte ouverte), les Ressources Humaines et la division Conformité.

Politique de la porte ouverte

Le fondement de notre programme axé sur la conformité est l'ouverture, l'accessibilité et le dialogue avec la communauté Pfizer. La plupart des problèmes peuvent être résolus localement avant de devenir un problème pour les collègues, l'entreprise ou le public. La politique de la porte ouverte encourage les collègues à partager leurs idées, à faire part de leurs doutes et à poser des questions – en particulier sur des sujets légaux ou éthiques, mais également liés à la qualité et l'environnement de travail. Tous les responsables sont chargés d'appliquer cette politique en étant ouverts à leurs collègues souhaitant les aborder.

Bien que les collègues se sentent à l'aise pour parler de leurs problèmes avec leur responsable, nous concevons que certains préfèrent utiliser un autre moyen de les aborder. Dans ce cas, vous devez vous adresser à une tierce personne, y compris :

- ▶ le responsable de niveau supérieur ;
- ▶ le responsable de votre unité opérationnelle ;
- ▶ tout responsable ou superviseur ;
- ▶ les Ressources Humaines ; ou
- ▶ la division Conformité.



Un engagement envers l'intégrité

Chacun s'engage à fournir les standards éthiques les plus élevés, afin que nos produits et processus soient de première qualité.

Ressources Humaines

Les collègues des Ressources Humaines sont là pour répondre à toutes vos éventuelles préoccupations. Vous devez pour cela contacter votre représentant des Ressources Humaines local, le département des Ressources Humaines de l'entreprise, ou le groupe Relations avec les collègues des Ressources Humaines.

Ligne d'assistance en matière de conformité

Les outils de la ligne d'assistance sur la conformité et de signalement en ligne offrent l'accès à des ressources de l'entreprise afin de traiter des problèmes qui pourraient ne pas être résolus adéquatement sur place, et permettent aussi de signaler une préoccupation ou d'obtenir de l'information ou des conseils de façon anonyme. L'information communiquée est transmise à la Division de la conformité de Pfizer, laquelle prendra les mesures appropriées. Vous pouvez faire en sorte de recevoir des informations concernant la réponse de l'entreprise.

Dans la majorité des pays, la ligne d'assistance en matière de conformité est offerte par téléphone et par l'outil de signalement en ligne 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, 365 jours par an, et est gérée par des représentants tiers particulièrement formés. Les lois locales relatives à la confidentialité peuvent affecter la disponibilité ou les modalités d'utilisation. Par exemple, dans certains pays, la ligne d'assistance en matière de conformité peut uniquement être utilisée pour signaler des préoccupations sérieuses impliquant les cadres supérieurs. Dans certains pays, la ligne d'assistance en matière de conformité ne peut être utilisée pour communiquer des allégations anonymes.

La Division de la conformité

Vous pouvez communiquer avec la Division de la conformité directement pour signaler une préoccupation ou poser une question :

- par courriel : corporate.compliance@pfizer.com
- par la poste : 235 East 42nd Street (150/02/05), New York, NY 10017 É.-U.
- par téléphone : 1 212 733-3026
- par télécopieur sécurisé : 1 917 464-7736
- en personne : 150 East 42nd Street, 2e étage, New York, NY 10017 É.-U.

Ligne d'assistance sur la conformité de Pfizer :

signalement par Internet :
<https://pfizer.alertline.com>

Afin d'en savoir plus sur la disponibilité de la ligne d'assistance et les modalités d'utilisation à votre site, visitez le site Web sur la conformité à <http://integrity.pfizer.com>.



Q&R

Où puis-je obtenir plus d'informations ?

Votre principale source d'informations sur la conformité et de contacts est le site Web : <http://integrity.pfizer.com>.

Des chargés de conformité locaux ou de division peuvent également vous aider à répondre aux questions ou problèmes que vous rencontrez.

Programme de conformité Pfizer

Le Programme de conformité Pfizer est conçu pour soutenir la conduite éthique et juridique dans l'entreprise.

Le responsable de la conformité et des risques est chargé de superviser le Programme de conformité Pfizer, y compris les programmes de surveillance et d'auto-évaluation dépendant des obligations juridiques et réglementaires de l'entreprise ; il garantit l'application générale ainsi que l'interprétation cohérente de nos standards ; il siège au comité de conformité de l'entreprise et est sous les ordres du président-directeur général.

La **division Conformité** travaille en collaboration avec le responsable de la conformité et des risques, afin de garantir le respect des lois, réglementations, politiques et procédures de l'entreprise au quotidien.

La **structure du comité de conformité** à plusieurs niveaux de Pfizer promeut une supervision du leadership à travers le comité de conformité exécutif, le comité de conformité de l'entreprise, ainsi que plusieurs unités commerciales et comités de division. Cette structure vient compléter notre organisation **en divisions et unités commerciales** axée sur la conformité.

D'autres groupes et individus assistent l'entreprise en matière de conformité dans des domaines tels que le juridique, la sécurité et la surveillance, l'audit d'entreprise, les Ressources Humaines, la finance, la gestion d'entreprise, la politique, etc.



La division Conformité a la responsabilité exclusive, au nom du responsable de la conformité et des risques, d'examiner les « **Problèmes de conformité pouvant être renvoyés** » (violations potentielles, suspectées ou effectives de la législation ou politique). Elle peut également demander à d'autres individus ou groupes de l'aider dans sa tâche. Aucune vérification ne peut toutefois être entreprise sans le consentement explicite de la division Conformité.

La division Conformité doit s'assurer que l'entreprise remplit les obligations, y compris les formations, rapports et audits requis, régies par son **accord d'intégrité d'entreprise (CIA)** avec l'Office of Inspector General américain du département de la santé et des services sociaux. Pfizer a signé un contrat d'engagement d'intégrité « CIA » en 2009 et versé 2,3 milliards de dollars pour résoudre les allégations civiles et criminelles concernant des activités promotionnelles hors AMM.

Q&R

Si je signale un problème à la division Conformité, dois-je attendre une réponse ?

Oui. L'objectif de la division Conformité est de répondre dans les plus brefs délais à toute question et/ou tout problème signalé. Si votre problème nécessite une enquête, la division Conformité s'en chargera et, si possible et approprié, fournira des mises à jour périodiques de statut. Toutefois, dans un souci de confidentialité, les informations détaillées concernant les problèmes ne seront partagées qu'avec « les personnes concernées. »

Terme clé : Problèmes de conformité déclarables (PCD)

Les PCD sont des violations potentielles, suspectées ou effectives d'une politique de l'entreprise ou d'une loi en vigueur devant être signalés à la division Conformité pour enquête. L'importance d'un problème relève des faits particuliers de la situation. Éléments à prendre en compte :

- ▶ L'action est-elle délibérée ou calquée ?
- ▶ L'action est-elle criminelle ?
- ▶ Un responsable est-il impliqué ?
- ▶ L'action expose-t-elle des collègues ou le public à des risques en matière de santé ou de sécurité ?
- ▶ Quelles sont les éventuelles conséquences, y compris l'impact financier, opérationnel, juridique ou sur les relations publiques ?
- ▶ Quelle est l'importance globale de la violation ?
- ▶ Quelle est la nature de la loi, réglementation, politique ou procédure impliquée ?
- ▶ La violation fait-elle l'objet d'une enquête par une autorité gouvernementale ou de réglementation ?

Si vous n'êtes pas certain que le problème soit un PCD, renseignez-vous auprès d'un membre de la division Conformité.

Q&R

J'ai observé une mauvaise conduite, mais je crains de la signaler par peur de représailles. Comment l'entreprise va-t-elle me protéger ?

Si vous signalez un problème de manière honnête et en toute bonne foi, l'entreprise prendra les mesures nécessaires pour vous protéger de toutes représailles. Les mesures spécifiques prises varient selon les cas : il peut s'agir de punir quiconque engage des représailles, de surveiller en permanence la situation ou encore d'autres mesures pour vous protéger.

Anti-représailles

Les représailles contre un collègue cherchant des conseils, soulevant un problème ou signalant un cas de mauvaise conduite sont strictement interdites. Le fait qu'un collègue soulève un problème en toute bonne foi, ou fournisse des informations lors d'une enquête, ne peut constituer un refus d'avantages, une fin d'emploi, une rétrogradation, une suspension, des menaces, un harcèlement ou une discrimination. Si un individu, quel que soit son rôle au sein de Pfizer, se venge d'un collègue ayant signalé une potentielle violation en toute bonne foi, Pfizer prendra les mesures nécessaires (même si l'on découvre que ce collègue s'est trompé dans le signalement du problème). En revanche, si un individu fait intentionnellement de fausses déclarations, l'entreprise agira en conséquence.

Si vous pensez que vous, ou un autre collègue, avez été victime de représailles pour avoir signalé un problème, vous devez immédiatement contacter la division Conformité ou le groupe Relations avec les collègues des Ressources Humaines. Vous pouvez également contacter la ligne d'assistance téléphonique sur la conformité ou utiliser l'outil de signalement sur le Web, sous réserve de disponibilité et d'autorisation par la loi.

Confidentialité

Il est essentiel que vous vous sentiez en sécurité lorsque vous participez au Programme de conformité de l'entreprise. La confidentialité est une priorité et tous les efforts seront mis en œuvre pour protéger votre identité lorsque vous interagissez avec un élément du Programme de conformité. Dans certains cas, il est toutefois impossible de préserver l'identité du « signaleur » en raison de la nature de l'enquête, ou dans le cadre de certaines exigences légales. Sous réserve de disponibilité et d'autorisation par la loi, les collègues soucieux de la confidentialité peuvent opter pour un appel anonyme sur la ligne d'assistance Pfizer de la conformité.

En cas de problème de conformité, les collègues peuvent également s'adresser au bureau du médiateur.

Si vous êtes impliqué dans une enquête de conformité (par exemple, comme témoin ou partie plaignante), vous ne devez en parler à personne d'autre que les enquêteurs de conformité, ni même à votre responsable ou autres personnes susceptibles d'avoir connaissance de l'enquête.

Le bureau du médiateur

Le bureau du médiateur est un lieu informel dans lequel les collègues Pfizer peuvent s'exprimer en toute confidentialité. Le médiateur est indépendant et neutre ; il n'est l'avocat d'aucune partie, mais celui d'un procès équitable.

Le bureau du médiateur ne remplace pas, mais vient compléter les autres ressources dédiées à la résolution des problèmes, comme la direction, les Ressources Humaines et la division Conformité. Tout collègue souhaitant déposer une plainte formelle, avertir l'entreprise d'une plainte, ou ayant un problème avéré, doit utiliser l'un des moyens de Pfizer pour signaler des problèmes, décrits dans le présent Livre bleu. Si le médiateur fournit assistance et conseils sur la manière d'aborder et de résoudre objectivement des problèmes professionnels, toute action entreprise relève du collègue – excepté dans de rares cas où le médiateur soupçonne l'imminence d'un préjudice grave, ou lorsque le problème implique une éventuelle violation des lois applicables aux programmes fédéraux de santé américains ou aux exigences de la FDA, auquel cas le médiateur en informe le collègue.

Les collègues peuvent recourir au bureau du médiateur lorsqu'ils :

- ▶ ne savent pas comment régler un problème ;
- ▶ ne savent pas comment faire avancer les choses ;
- ▶ ne sont pas certains que ce qu'ils ont observé est contraire à l'éthique ou constitue une violation d'une loi ou politique ;
- ▶ requièrent une assistance afin d'identifier les options pour résoudre des conflits sur le lieu de travail ;
- ▶ recherchent un avis neutre afin d'identifier et évaluer les options pour soulever un problème et le résoudre ; ou
- ▶ souhaitent parler en toute confidentialité à un professionnel neutre connaissant les politiques et pratiques de Pfizer, avant de prendre des mesures formelles.

Les collègues peuvent contacter le bureau du médiateur de manière confidentielle par téléphone, au 1-855-PFE-OMBD (1-855-733-6623), ou par courriel à l'adresse ombudsman@pfizer.com. Pour plus d'informations sur ce bureau, veuillez.

Le bureau du médiateur agit conformément au code de déontologie et aux normes de pratique de l'International Ombudsman Association (www.ombudsassociation.org), qui comprennent quatre principes clés : l'indépendance, la neutralité et impartialité, l'informalité et la confidentialité.



2

Le marché

Notre engagement

Pfizer tient à être un acteur sur le marché concurrentiel qui agit de manière éthique. Nous agissons de manière responsable dans nos relations avec les professionnels de la santé, les patients, les consommateurs, les hôpitaux, les entités réglementaires, gouvernementales, académiques, les partenaires commerciaux, les clients, les fournisseurs et les vendeurs. Nous nous engageons à fournir des produits innovants à nos clients et nous resterons honnêtes et justes dans toutes nos transactions commerciales.

Nous nous engageons à :

- respecter les exigences réglementaires et lois en matière de santé ;
- renseigner les professionnels de la santé, les consommateurs et le public sur l'utilisation et l'innocuité de nos produits ;
- commercialiser des produits et interagir avec les professionnels de la santé conformément aux lois et réglementations en vigueur ;
- contrôler la sécurité, la performance et la qualité de nos produits ;
- respecter les lois en matière de concurrence et lois antitrust ;
- interagir de manière éthique avec les représentants du gouvernement et les partenaires commerciaux ;
- recueillir l'intelligence commerciale ; et
- respecter les lois anti-boycott.

Nous ne :

- ferons aucun paiement illégal aux représentants du gouvernement ou partenaires commerciaux, directement ou via des intermédiaires ; ni
- n'accepterons aucun élément de valeur inapproprié, y compris des dons ou des divertissements.

Exigences réglementaires et lois en matière de santé

Pfizer est soumise à de nombreuses règles et réglementations conçues pour protéger les patients et les consommateurs, améliorer la qualité des médicaments et des services de santé, et limiter la fraude ainsi que l'influence néfaste sur le jugement médical.

Pfizer respecte l'ensemble des lois et exigences réglementaires régissant le développement, la fabrication, la distribution, la commercialisation, la négociation des contrats, la vente et la promotion de nos produits. Pfizer étant reconnue comme une entreprise mondiale, les lois et exigences réglementaires d'un pays peuvent s'appliquer aux activités dans un autre pays. Par exemple, de nombreuses exigences de la Food and Drug Administration américaine (FDA) doivent être satisfaites par les opérations de Pfizer en dehors des États-Unis. Lorsque les exigences réglementaires et lois locales diffèrent de celles des États-Unis, les plus strictes sont appliquées, avec des exceptions limitées. Si vous avez des questions concernant les lois, réglementations, politiques ou normes industrielles s'appliquant à votre travail, contactez un membre de la Direction juridique ou de la division Conformité.

Vous devez connaître les standards qui s'appliquent à votre activité et votre rôle. En respectant les politiques de Pfizer, vous assurez votre conformité avec les lois et réglementations associées à la conduite de notre activité.

Pour plus d'informations sur le Programme de conformité des lois sur la santé de Pfizer, consultez la section « Ressources » du site Web de la division Conformité de Pfizer sur <http://integrity.pfizer.com>, ou celui de PolicySource sur <http://policysource.pfizer.com>.

Communiquer honnêtement les informations sur les produits

La confiance constitue une part importante de notre activité. Les professionnels de la santé peuvent compter sur nos recherches et résultats. Les consommateurs ont confiance en la qualité de nos produits. Les actionnaires savent que nous continuerons à accroître la valeur actionnariale. C'est pourquoi Pfizer s'engage à fournir les informations sur les produits aux patients, consommateurs, professionnels de la santé et autorités réglementaires à travers le monde, afin que ces parties prenantes soient informées de l'utilisation, de l'innocuité, des contre-indications et des effets secondaires de nos produits.





Un engagement envers la qualité

La qualité est ancrée dans le travail de nos collègues ainsi que dans nos valeurs. Nous sommes spécialisés dans la distribution de soins de qualité à travers le monde. Nos processus et pratiques commerciaux sont conçus pour donner des résultats de qualité dépassant les attentes de toutes les parties prenantes.

Activités promotionnelles et interactions avec les professionnels de la santé

La réglementation en matière de publicité et la promotion des produits affectent directement nos relations avec les clients. Tous les collègues sont tenus de respecter les politiques de Pfizer en matière d'activités promotionnelles et d'interactions avec les professionnels de la santé en vigueur dans leur unité commerciale, afin d'assurer la conformité avec les lois et réglementations.

Tout matériel promotionnel ou communication doit être précis, franc et conforme aux standards médicaux, juridiques et réglementaires en vigueur, y compris ceux faisant l'objet de preuve, ou mentionnant la rigueur scientifique et le juste équilibre.

Des réglementations strictes régissent à la fois nos activités promotionnelles et nos relations pédagogiques et commerciales avec les professionnels de la santé, y compris nos interactions avec les médecins, infirmiers, pharmaciens et tiers qui gèrent, prescrivent, achètent ou recommandent la prescription de médicaments. Toutes les interactions avec les professionnels de la santé doivent être régies par :

- ▶ les lois, réglementations et autres standards industriels en vigueur ;
- ▶ les codes d'associations industrielles régionales et nationales ;
- ▶ les politiques et procédures de Pfizer, dont :
 - la politique globale de Pfizer sur les interactions avec les professionnels de la santé
 - la politique globale de santé familiale sur les interactions avec les professionnels de la santé
 - la politique globale vétérinaire sur la santé animale (Global vet).

Pour une description complète du programme de Pfizer pour le respect des lois dans le domaine de la santé en France, lisez la procédure DMOS, ou consultez le service DMOS ou la Direction juridique.

Intégrité du marketing

Dans son optique de gestion d'entreprise, Pfizer a opté pour la concurrence loyale. Nous respectons les lois qui s'appliquent à nos activités commerciales. Selon ces lois, il est illégal d'employer des méthodes de concurrence déloyale, des actes ou des pratiques commerciales trompeuses, comme :

- ▶ une publicité fausse ou mensongère, ou toute autre forme de fausse déclaration réalisée dans un but commercial ;
- ▶ la corruption des concurrents, des clients, ou des professionnels de la santé ; et
- ▶ des commentaires abusifs concernant les produits des concurrents.

Les collègues dépendant des départements vente, marketing, médical et réglementation sont tenus de connaître les politiques et procédures de Pfizer en termes d'étiquetage, de programmes promotionnels, d'échantillons de produit et autres sujets relatifs. Si vous avez des questions concernant les lois, réglementations, politiques ou normes industrielles s'appliquant à votre travail, contactez un membre de la Direction juridique ou de la division Conformité.



Un engagement envers la performance

Nous nous efforçons d'améliorer sans cesse notre performance, en évaluant avec attention nos résultats et en nous assurant que l'intégrité et le respect des tiers ne soient jamais compromis.





Un engagement envers l'orientation client

Nous nous engageons à satisfaire en permanence et au mieux les besoins de nos clients.

Q&R

Lors d'un déjeuner, un voisin vous dit que sa femme a testé un produit Pfizer et qu'elle a souffert de maux de tête. Devez-vous en informer l'entreprise ?

Oui. En dépit de la manière dont vous avez appris le fait, de la gravité du fait, ou si vous pensez qu'il s'agit d'un effet secondaire du produit Pfizer, il est de votre responsabilité légale et éthique de communiquer cette information au groupe Sécurité approprié dans les 24 heures suivant sa découverte.

Contrôler la sécurité, la performance et la qualité de nos produits

Chez Pfizer, la sécurité du patient est notre priorité numéro un. Il est essentiel de comprendre les caractéristiques d'un produit en termes d'innocuité, de qualité et de performance. Ces composantes sont étroitement contrôlées lors des études cliniques. Ce n'est toutefois qu'après la commercialisation du produit et son utilisation dans des conditions réelles que son profil d'innocuité et ses caractéristiques de performance se révèlent complètement.

Plus nous avons d'informations sur nos produits, mieux c'est. C'est pourquoi les collègues, vendeurs et collaborateurs externes de Pfizer se doivent de signaler tout problème de sécurité, de qualité ou de performance lié à un produit Pfizer. Les cas entraînant un risque accru d'effets indésirables doivent également être signalés, qu'ils soient présents ou non. Cela inclut les erreurs médicales telle une mauvaise prescription, ainsi que toute situation dans laquelle un fœtus ou un bébé est exposé à des produits Pfizer pendant la grossesse ou l'allaitement. Nous sommes tenus juridiquement de suivre et de signaler ces expériences et plaintes envers la qualité des produits aux organismes de régulation.

Les problèmes relatifs aux produits peuvent nous parvenir de différentes manières : par téléphone, courrier, fax, courriel, sites Web et formulaires remplis lors des programmes marketing sponsorisés par Pfizer, ou lors de réunions, de conversations au travail ou dans des assemblées. Toute information concernant un problème relatif à un produit doit être communiquée dans les 24 heures suivant sa découverte. Pour communiquer tout problème relatif à un produit, les collègues américains de Pfizer doivent composer le 1 800 438 1985. Les autres collègues Pfizer doivent contacter leur groupe Sécurité local ou demander auprès de leur responsable les informations nécessaires.

Pour plus d'informations, consultez le site Pharmacovigilance Reporting sur l'intranet de Pfizer.

Lois en matière de concurrence et lois antitrust

Les lois en matière de concurrence et les lois antitrust protègent la libre entreprise. Bien que ces lois soient complexes et difficiles à résumer, elles interdisent les accords entre Pfizer et nos concurrents affectant les prix, les conditions de vente, ou la concurrence loyale. Si vous êtes responsable des domaines de l'activité dans lesquels s'appliquent ces lois, vous devez les connaître ainsi que leurs implications, y compris la manière dont elles s'appliquent dans le pays dans lequel vous travaillez.

Pfizer interdit :

- ▶ les discussions ou contacts avec les concurrents concernant la tarification, les coûts, ou les conditions de vente ;
- ▶ les discussions ou contacts avec les fournisseurs et les clients qui limitent injustement le commerce ou excluent des concurrents du marché ;
- ▶ les accords avec les concurrents concernant les attributions de marchés ou de clients ; et
- ▶ les accords avec des tiers pour boycotter des clients ou des fournisseurs.

Nombre de pays disposent de lois antitrust ou lois en matière de concurrence, mais ces dernières varient sensiblement d'un pays à l'autre. Par exemple, certaines lois en matière de concurrence sont plus rigoureuses que celles en vigueur aux États-Unis et régulent, entre autres choses : les accords de distribution ; les remises aux clients ; les brevets, droits d'auteur et licences de marque déposée ; les restrictions territoriales des revendeurs ; et la politique tarifaire en général. Ces lois sont complexes. Demandez des conseils auprès de la Direction juridique avant d'agir.

Les réunions d'associations commerciales et autres rassemblements industriels sont organisés à des fins légitimes et utiles. Ces réunions présentent néanmoins certains risques, car elles rassemblent des concurrents pouvant discuter de problèmes d'intérêt commun et franchir ainsi potentiellement la ligne de non-conformité avec les obligations de la loi de la concurrence. Le simple fait de plaisanter sur des sujets inappropriés, comme les stratégies marketing ou tarifaires, est susceptible d'être mal interprété et mal rapporté. Si la conversation s'oriente vers toute forme de discussion anticoncurrentielle, vous ne devez pas y participer et la quitter immédiatement.

Q&R

Ma voisine travaille pour l'un de nos concurrents. Puis-je discuter de la manière dont son entreprise négocie avec les entreprises de gestion des soins ?

Non. Tout sujet banni lors des réunions professionnelles en raison de son caractère illégal, ne doit être abordé en dehors du travail, pour la même raison.





Q&R

Quelle est la différence entre le « U.K. Bribery Act » et le « U.S. Foreign Corrupt Practices Act » ?

Le « U.K. Bribery Act » est plus général. Cette loi interdit à la fois la corruption d'un représentant du gouvernement et la corruption commerciale ainsi que les pots-de-vin. De plus, les entreprises opérant au Royaume-Uni peuvent être tenues pour responsables si elles n'empêchent pas la corruption de personnes associées, à moins qu'elles ne démontrent la mise en place des procédures adéquates pour prévenir et détecter une telle conduite.

Anti-corruption

Pfizer dispose depuis plusieurs années d'une politique visant à interdire aux collègues et tous ceux agissant au nom de Pfizer, d'offrir, de donner, de solliciter, d'accepter ou de recevoir un pot-de-vin.

Représentants du gouvernement (agent public)

Aucun collègue ni tiers agissant pour le compte de Pfizer ne peut effectuer de paiement ou proposer des avantages visant à influencer, ou même semblant influencer, un représentant du gouvernement, ou à gagner un avantage commercial de manière irrégulière.

La plupart des pays dans lesquels nous opérons disposent de lois interdisant le versement, l'offre ou la promesse d'argent ou toute autre chose de valeur (directement ou indirectement) à un représentant du gouvernement, dès lors que ce paiement tend à influencer un acte officiel ou une décision visant à récompenser ou conserver l'activité. Aux États-Unis, le « Foreign Corrupt Practices Act » (FCPA, loi sur la corruption d'agents publics étrangers) régit les entreprises américaines agissant à l'étranger. Le FCPA interdit aux employés des entreprises américaines de proposer, directement ou indirectement, un actif de valeur à tout représentant du gouvernement, candidat à des fonctions officielles, parti politique ou représentant de parti étranger, afin de bénéficier d'un avantage commercial de façon malhonnête. Le FCPA rend illégal tout enregistrement inexact de transactions. En tant qu'entreprise américaine, Pfizer Inc. et l'ensemble de ses filiales et collègues sont tenus de respecter le FCPA, ainsi que toutes les lois anti-corruption locales en vigueur.

Nous devons être particulièrement sensibles aux problèmes de corruption, car les gouvernements sont à la fois les régulateurs de nos produits et les principaux clients. Nous avons également recours aux services des professionnels de la santé et des scientifiques, dont la plupart sont employés par des institutions publiques et peuvent être considérés comme des représentants du gouvernement.

Individus et entités commerciales

Pfizer interdit également la « subornation commerciale ». Habituellement, la subornation commerciale consiste à donner, offrir ou recevoir quelque chose de valeur à ou de la part d'un individu ou d'une entreprise en échange d'une conduite commerciale inappropriée. Pfizer interdit à tout collègue, intermédiaire ou autre agent d'être impliqué directement ou indirectement dans une quelconque forme de subornation.

Loi anti-pots-de-vin

Aux États-Unis, la loi anti-pots-de-vin interdit d'offrir quoi que ce soit afin d'influencer la recommandation, l'ordonnance ou l'achat d'un produit de santé ou d'un service qui est remboursé par un programme fédéral de soins de santé. Cela vise à assurer que la recommandation de traitement d'un fournisseur en soins de santé ne soit pas influencée par des motifs de gain personnel ou d'enrichissement. Des lois équivalentes existent selon les États et dans le monde entier.

Activités de lobbying

Aux États-Unis, Pfizer est un lobbyiste fédéral enregistré. Ainsi, la loi fédérale interdit à un quelconque collègue de Pfizer d'offrir quoi que ce soit de valeur à un membre ou un membre du personnel de la Chambre des représentants américaine ou du Sénat américain, et limite de façon stricte la capacité de Pfizer de défrayer les dépenses de déplacement des membres et du personnel de la Chambre ou du Sénat américain. Tous les collègues de Pfizer, peu importe le site, doivent respecter ces restrictions.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section « Ressources » du site Web de la Division de la conformité de Pfizer à <http://integrity.pfizer.com>. Assurez-vous également de consulter toutes les politiques locales ou de division qui s'appliquent à votre poste.

QetR

J'ai voyagé dans le monde entier pour Pfizer et je sais qu'il existe plusieurs interprétations de « pratiques commerciales normales ». Ce qui est considéré comme une courtoisie traditionnelle dans un pays peut être considérée comme un pot-de-vin dans un autre. Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

Vous ne devez offrir aucun paiement ou avantage de quelque sorte que ce soit afin d'obtenir un avantage commercial inadéquat. Vous devez toujours vous conformer aux politiques et procédures anti-subornation et anti-corruption de Pfizer, à la politique mondiale sur les interactions avec les professionnels en soins de santé (GPIHP), la GPIHP de Pfizer sur les soins de santé au consommateur, la politique vétérinaire mondiale de Pfizer en matière de santé animale et toutes les autres politiques, procédures et lois applicables. Si vous avez besoin d'aide, communiquez avec la Division juridique ou de la conformité.



Q&R

Mon responsable souhaite que je me renseigne sur les critères d'exclusion des patients recrutés pour un essai clinique mené par un concurrent. Ces informations ne sont pas publiquement accessibles. Puis-je appeler le site de recherche clinique du concurrent en me présentant comme un patient potentiel et poser des questions ?

Non. La fausse déclaration (ne pas révéler que vous êtes un collègue Pfizer ou vous présenter sous une fausse identité) est un moyen contraire à l'éthique d'obtenir des informations confidentielles d'un concurrent. Cette pratique viole les politiques de Pfizer, ainsi que la valeur d'intégrité. Avant de vous engager dans le recueil d'informations commerciales, consultez la division Intelligence commerciale ou la Direction juridique, afin de confirmer que votre stratégie est légale et éthique. La fonction Intelligence commerciale facilite l'identification des opportunités de recherche appropriées.

Intelligence commerciale

Dans l'environnement commercial actuel, nous avons accès à une montagne d'informations, aussi bien publiques que privées, concernant les autres entreprises, leurs produits et services.

Vous êtes libres de recueillir ces informations depuis des sources publiques comme leurs sites Web, articles publiés, grilles tarifaires, publicités, brochures, présentations publiques et conversations avec les clients. Vous pouvez également contracter un prestataire externe afin de recueillir des informations commerciales, mais uniquement via le processus de sélection et de prestation extérieure de services géré par la fonction Intelligence commerciale de Pfizer.

Les informations commerciales des autres entreprises peuvent être uniquement collectées et utilisées de manière éthique et conforme aux lois et obligations de confidentialité. Vous ne devez jamais employer, ou demander à un tiers d'employer des moyens illégaux ou contraires à l'éthique tels la fausse déclaration, l'escroquerie, le vol, l'espionnage ou la corruption, dans le but d'obtenir des informations.

Si vous avez besoin d'aide dans ce domaine, contactez la fonction Intelligence commerciale.



Conformité du commerce international

Nous sommes tous tenus de respecter les lois complexes en matière de contrôle commercial qui évoluent sans cesse en raison des nouveaux problèmes politiques ou de sécurité. La violation des lois orientées vers le contrôle commercial peut donner lieu à des amendes conséquentes, pour Pfizer et les individus impliqués.

De nombreux pays disposent de lois sur le contrôle commercial qui régissent l'exportation, l'importation ou le transfert de certains produits, logiciels et technologies contrôlés, ainsi que la performance de certains services contrôlés. De plus, nombre de lois sur le contrôle commercial limitent les investissements, transactions et activités commerciales de Pfizer avec certains pays, organismes et individus.

Certains pays dans lesquels opère Pfizer ont mis en place des pratiques commerciales restrictives ou des boycotts contre d'autres pays ou groupes. Pfizer ne peut s'engager dans des accords, fournir des informations ou effectuer toute action susceptible de soutenir de telles pratiques commerciales restrictives ou boycotts, sauf autorisation contraire par la législation américaine.

Les collègues travaillant directement ou indirectement avec les tiers susmentionnés, ou dans des domaines tels que les opérations internationales, la logistique, la finance, la planification des réunions, la réglementation ou le juridique, doivent connaître la politique de Pfizer en matière de conformité du commerce international, ainsi que les procédures y relatives. L'ensemble des activités impliquant des pays sanctionnés doit être révisé par la Direction juridique ou par la division Conformité, afin d'assurer la conformité avec les lois en matière de contrôle commercial. Une liste de ces pays est disponible dans la section conformité du commerce international du site Web de la division Conformité. Tout problème ou question concernant les lois commerciales identifiées ci-dessus, ou toute violation avérée, doit être signalé à la Direction juridique ou à la division Conformité.

Q&R

Je rassemble une équipe de collègues internationaux afin de collaborer sur la recherche d'un nouveau vaccin. Dois-je réfléchir à la manière dont la conformité du commerce international risque d'affecter ce travail ?

Oui. Vous devez effectivement y réfléchir avant qu'un étranger n'accède à la technologie d'origine américaine, et ce, quel que soit le site. C'est le cas, même lorsque le collègue travaille aux États-Unis sous un visa ou un permis de travail, ou lors d'un voyage d'affaires de courte durée. Pour plus d'informations, consultez la section conformité du commerce international du site Web de la division Conformité, ou contactez directement la division Conformité.



3

Notre entreprise et les actionnaires

Notre engagement

Pfizer s'engage à poursuivre ses objectifs de croissance et de profit tout en maintenant une certaine intégrité dans toutes ses actions. Nous agissons dans l'intérêt de l'entreprise et de nos actionnaires, sommes directs en ce qui concerne nos opérations et notre performance et utilisons avec soin nos actifs et nos ressources.

Pour protéger les intérêts de l'entreprise et de nos actionnaires, nous :

- ▶ protégeons les brevets, marques déposées et autre propriété intellectuelle ;
- ▶ mettons à jour et complétons les registres et dossiers, et maintenons un système de contrôle interne efficace sur l'établissement de rapports financiers ;
- ▶ conservons les dossiers de l'entreprise conformément à nos obligations ;
- ▶ utilisons de manière appropriée les ressources de l'entreprise et sécurisons nos réseaux, dispositifs et systèmes d'information ;
- ▶ utilisons les médias sociaux de manière responsable ;
- ▶ protégeons les données personnelles et confidentielles, y compris les informations de santé personnelles ;
- ▶ n'exploitons ni ne révélons d'informations internes ; et
- ▶ évitons les conflits d'intérêts.

Brevets, marques déposées et droits d'auteur

Protéger la propriété intellectuelle de Pfizer est essentiel si nous voulons conserver les avantages concurrentiels de l'entreprise. La propriété intellectuelle de Pfizer inclut ses brevets, marques déposées, secrets commerciaux et droits d'auteur, ainsi que les connaissances scientifiques et techniques, le savoir-faire et l'expérience développés au cours des activités de l'entreprise. Vous êtes tenu de soutenir la constitution, la protection, la conservation et la défense des droits de propriété intellectuelle de Pfizer et d'utiliser ces droits à bon escient.

Vous devez également respecter la propriété intellectuelle des autres. L'utilisation non autorisée, le vol ou l'appropriation frauduleuse de la propriété intellectuelle d'un tiers peut donner lieu à des poursuites ou de lourdes amendes pour l'entreprise et vous même.

Conservation des livres et des dossiers

Les dossiers professionnels sont essentiels à la gestion de l'entreprise et permettent de maintenir et préserver la confiance des investisseurs. Ils permettent également à Pfizer de remplir son obligation de fournir des données financières complètes, précises et opportunes au public et aux gouvernements du monde entier. Tous les livres, dossiers et comptes de Pfizer doivent refléter précisément les transactions commerciales de l'entreprise. Ces dernières incluent les états financiers tels les bulletins d'informations, les reçus, les factures, les notes de frais, les fiches de salaires et d'avantages sociaux, les évaluations de performance et autres données de l'entreprise.



QetR

Si quelque chose fait l'objet d'une marque déposée, d'un brevet ou d'un droit d'auteur dans un pays, est-elle également protégée dans d'autres pays ?

Pas obligatoirement. Le groupe Propriété intellectuelle de la Direction juridique contrôle le statut de marque déposée, de brevet et de droits d'auteur des actifs de l'entreprise. Contactez le groupe Propriété intellectuelle pour demander une recherche vous permettant de déterminer si quelque chose est doté d'un statut protégé dans un pays en particulier.

Signalement des fraudes de comptabilité

Vous êtes tenu de signaler tout fonds ou actif ne figurant pas dans un dossier ou les entrées fausses ou artificielles dans les livres et les dossiers de l'entreprise, si vous en prenez connaissance. Si vous découvrez ou suspectez une fraude comptable, signalez-la immédiatement en contactant la division Conformité ou l'Audit d'entreprise.



Gestion des dossiers et de l'information

Pfizer a élaboré des politiques et des procédures de gestion des dossiers et de l'information pour vérifier que les dossiers de l'entreprise soient conservés, stockés et, lorsque cela est approprié, détruits conformément aux besoins de Pfizer et aux exigences légales, réglementaires, environnementales, fiscales, d'emploi et de commerce en vigueur. Le tableau détaillé de Pfizer sur la conservation des dossiers de l'entreprise (ERRS) fournit des spécificités concernant les durées de conservation appropriées. Vous devez consulter ce tableau et les exigences spécifiques de votre entreprise et de votre site, ainsi que toutes les politiques et procédures d'entreprise en vigueur, pour déterminer la durée de conservation de vos dossiers.

Des demandes de tiers (par ex., autorités réglementaires gouvernementales), des poursuites ou d'autres demandes peuvent créer le besoin de conserver des dossiers au-delà de la période de conservation normale. Nous avons comme politique de préserver tous les dossiers sur les litiges ou enquêtes administratives impliquant Pfizer. Si vous recevez une « demande de rétention en raison de litige » ou une « demande de rétention en raison d'audit fiscal », vous ne devez en aucun cas modifier ou supprimer les informations concernées. Pour comprendre quels dossiers doivent être conservés, veuillez consulter la liste des mises en rétention juridiques de Pfizer ou contacter la Direction juridique.

Les ressources relatives à la gestion des dossiers de Pfizer, notamment la liste des mises en suspens juridiques, sont disponibles sur le site <http://eRIM.pfizer.com>. Pour plus d'informations, contactez le groupe eRIM à l'adresse recordsmanagement@pfizer.com.

QetR

Quand dois-je éliminer mes documents ?

Vous devez tout d'abord déterminer si une mise en suspens légale ou fiscale s'applique. Le cas échéant, toutes les activités d'élimination doivent être immédiatement suspendues. Consultez ensuite le tableau de conservation des dossiers de l'entreprise (ERRS) pour déterminer la durée de conservation du document. S'il n'y a aucune mise en suspens légale ou fiscale en vigueur et que le dossier a dépassé la période de conservation indiquée dans l'ERRS, vous pouvez l'éliminer.

Terme clé : Dossiers commerciaux

Les dossiers commerciaux sont les informations enregistrées capturées sur un moyen qui reflète les circonstances, les événements, les activités, les transactions ou les résultats créés ou maintenus dans le cadre d'affaires menées pour Pfizer ou qui servent de preuve d'accomplissement d'une obligation commerciale ou légale de Pfizer. Ces dossiers peuvent être physiques ou électroniques. Les supports contenant des dossiers commerciaux sont par exemple des documents papier (y compris les notes rédigées à la main), des enregistrements audio et vidéo et des informations informatisées telles que des courriels et des fichiers.

Utilisation acceptable des ordinateurs et des ressources de l'entreprise

Pfizer soutient les systèmes d'information et les réseaux qui permettent aux collaborateurs de travailler de la façon la plus efficace possible. Lorsqu'ils sont utilisés de manière inappropriée, les données et les systèmes de Pfizer peuvent être exposés à d'importants risques. Pour garantir la sécurité et l'intégrité des systèmes technologiques et d'information de Pfizer :

- ▶ Seuls les logiciels, périphériques et procédures autorisés peuvent être utilisés.
- ▶ Votre mot de passe ne doit jamais être partagé, sauf pour une raison commerciale valable (telle que l'assistance technique de Pfizer), après quoi il doit être changé dans les 24 heures.
- ▶ Les informations commerciales de Pfizer ne peuvent être partagées qu'avec les parties autorisées, seulement à l'aide du courriel Pfizer ou d'autres technologies approuvées.
- ▶ Les appareils non autorisés, tels que les ordinateurs personnels, ne peuvent être utilisés pour transmettre, stocker ou travailler sur des informations propriétaires de Pfizer.
- ▶ Vous êtes responsable de l'utilisation et de la sécurité des actifs de télécommunication et d'information de l'entreprise.

Pfizer autorise l'utilisation personnelle circonstancielle des systèmes d'information de Pfizer, sous réserve de certaines restrictions. Sauf lorsque mandaté par la loi, il n'existe aucune garantie de confidentialité pour les informations envoyées de ou à, ou stockées dans les systèmes de l'entreprise. Tous les documents, y compris les communications électroniques, sont soumis à révision à tout moment.

Pour plus de détails, veuillez consulter la Politique de l'entreprise n° 403. Veuillez également à consulter toutes les politiques au niveau local ou de la division qui s'appliquent à votre rôle.

Activités interdites

Vous ne pouvez pas utiliser les systèmes ou périphériques d'information de Pfizer pour les communications ou tout autre matériel contenant ou promouvant tout ce qui :

- ▶ enfreint les politiques ou lois relatives au harcèlement, à la discrimination ou au lieu de travail hostile ;
- ▶ est susceptible d'interférer avec le travail ou d'entraîner la perte ou l'endommagement du travail ou des systèmes ;
- ▶ est diffamatoire, illégal, pornographique ou obscène ;
- ▶ sollicite les collègues à des fins non autorisées ; ou
- ▶ enregistre les communications sans autorisation.

QetR

Je travaille sur un ordinateur portable dans des bureaux ouverts et des salles de conférence d'hôtel. Que dois-je faire ?

Sécurisez physiquement votre ordinateur - à l'aide d'un câble ou d'un dispositif de verrouillage de la station d'accueil - et utilisez un écran de confidentialité. Si vous avez ouvert une session et laissez votre ordinateur sans surveillance, vérifiez que la fonction « Verrouillage de l'ordinateur » est activée.



Médias sociaux

Les « médias sociaux » sont les technologies et pratiques numériques qui permettent aux gens de créer et de partager du contenu, des opinions, des idées, des expériences et des perspectives. Les caractéristiques de tous les médias sociaux sont le contenu généré par les utilisateurs et les interactions possibles.

Lorsque vous prenez part à des activités sur des médias sociaux, qu'ils résident sur des plateformes internes ou externes, respectez les politiques de Pfizer et les principes généraux suivants :

- Soyez transparent et procédez aux divulgations nécessaires.
- Ne faites pas de divulgations non autorisées.
- Obtenez les autorisations nécessaires avant de publier.
- Soyez sincère, précis et respectueux.
- Transmettez les demandes relatives aux médias aux Relations mondiales avec les médias.
- Signalez les événements néfastes trouvés sur Internet ou dans les médias sociaux au collègue de Sécurité approprié.
- Demandez d'abord, publiez ensuite.

Les politiques de Pfizer imposent des exigences sur la création et l'utilisation des médias sociaux **sponsorisés par Pfizer**. Vous devez consulter la Direction juridique lors de la création de médias sociaux sponsorisés par Pfizer.

Tous les **médias sociaux sponsorisés par Pfizer qui traitent d'un produit Pfizer** nécessitent une approbation préalable. Des exigences spécifiques s'appliquent au contenu de ces publications, aux types de média dans lesquels elles s'affichent et, dans certains cas, une révision par les autorités réglementaires.

Les publications personnelles relatives à des produits Pfizer sont fortement déconseillées. Les publications personnelles qui comportent plus qu'une référence neutre et vague à des produits Pfizer sont strictement interdites. Toutes les publications personnelles faisant référence aux intérêts de Pfizer, dont Pfizer et ses activités, produits, collègues et anciens collègues, politiques, recherches, relations et concurrents, doivent inclure l'avis suivant : *Je suis [un collègue/un collaborateur externe] de Pfizer. Les déclarations ou opinions exprimées sur ce site me sont propres et ne représentent pas nécessairement celles de Pfizer.*



Un engagement pour l'innovation

L'innovation est la clé de l'amélioration de la santé et de la durabilité de la croissance et de la rentabilité de Pfizer.

Pour plus de détails, consultez la Politique de l'entreprise n° 407. Veillez également à consulter toutes les politiques au niveau local ou de la division qui s'appliquent à votre rôle.

Informations confidentielles et propriétaires

Les produits, services, idées, concepts et autres informations que nous produisons quotidiennement sont des actifs propriétaires importants pour notre entreprise, y compris les plans marketing, les données de ventes, les données cliniques et médicales, les dossiers des clients et des collègues, les techniques de fabrication, les informations de tarification et les informations sur les opportunités de développement commercial.

Plusieurs lois nous permettent de protéger ces actifs. Il est important que Pfizer protège et empêche l'accès inapproprié et non autorisé à ces informations ou leur divulgation, ainsi que les informations des tiers fournies à Pfizer.

Aidez à la protection des informations confidentielles et propriétaires en suivant ces principes :

- ▶ Soyez vigilant lorsque vous utilisez des moyens électroniques pour le stockage et l'envoi d'informations.
- ▶ Ne divulguez pas d'informations aux tiers, y compris les partenaires commerciaux et les fournisseurs, sans une autorisation appropriée et les accords de confidentialité requis. En cas de doute, veuillez consulter votre responsable ou la Direction juridique.
- ▶ Ne discutez pas d'informations confidentielles dans les endroits publics où d'autres peuvent entendre.
- ▶ Faites attention aux demandes informelles par téléphone ou courriel de personnes extérieures recherchant des informations (phénomène généralement connu sous le nom de « hameçonnage »).

Pour plus d'informations, consultez la Politique de l'entreprise n° 401 et les directives de Pfizer concernant le « traitement des informations sensibles » sur le site <http://privacy.pfizer.com>. Veuillez également à consulter toutes les politiques au niveau local ou de la division qui s'appliquent à votre rôle.

Termes clés : Informations confidentielles ou propriétaires

Les informations confidentielles ou propriétaires peuvent être une formule, un modèle, un appareil, des informations sur les opérations commerciales de l'entreprise ou la compilation d'informations gardées secrètes utilisées à des fins commerciales et qui confèrent à l'entreprise un avantage sur les concurrents qui ne les connaissent pas ou ne les utilisent pas.





QetR

Les collaborateurs peuvent-ils enregistrer secrètement les réunions ou les conversations ?

Les enregistrements dissimulés sur cassette, l'enregistrement des appels téléphoniques et l'utilisation de caméras cachées sont strictement interdits, sauf en cas d'autorisation spéciale des services mondiaux de sécurité ou de la Direction juridique ou de la division Conformité.

Confidentialité des informations personnelles

Préserver la confidentialité des informations personnelles, y compris les informations en matière de santé, est crucial. Les collègues et de nombreux autres acteurs fournissent des informations personnelles à Pfizer. En outre, certaines activités de recherche, de pharmacovigilance et commerciales peuvent nécessiter la révision d'informations personnelles en matière de santé. La politique de Pfizer est de conserver ces informations confidentielles et en sécurité conformément aux lois en vigueur.

Pfizer et ses partenaires et agents commerciaux sont tous responsables de la protection des informations personnelles, notamment les informations en matière de santé, et de leur traitement uniquement dans les limites de la loi et des politiques et procédures Pfizer en vigueur.

Aidez à la protection de la confidentialité des informations personnelles en suivant ces principes :

- ▶ Gardez les informations personnelles strictement confidentielles en toutes circonstances et ne les utilisez ou ne les divulguiez que conformément aux lois et réglementations en vigueur et, lorsque nécessaire, après avoir fourni un préavis ou obtenu le consentement de la personne.
- ▶ Ne recueillez des informations personnelles qu'à des fins commerciales légitimes et ne les conservez que pendant la durée nécessaire.
- ▶ Prenez les précautions adéquates pour sauvegarder les informations personnelles.
- ▶ Ne partagez les informations personnelles qu'avec les personnes qui en ont un besoin légitime et qui les protégeront correctement.
- ▶ Permettez aux personnes dont les données personnelles sont détenues par l'entreprise de réviser et corriger ces informations.
- ▶ Détruisez de façon appropriée les dossiers contenant des informations personnelles conformément aux directives de l'entreprise.

Lois relatives à la confidentialité

La protection de la confidentialité et de la sécurité des informations personnelles et de santé personnelle est une préoccupation mondiale croissante. Des pays et des cultures différents ont des attentes différentes quant aux types d'informations à protéger, dans quelle mesure et à quel prix. Toutefois, de plus en plus de pays votent ou renforcent les lois relatives à la confidentialité et demandent des comptes aux contrevenants. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site <http://privacy.pfizer.com>

Informations internes

Nombre d'entre nous ont entendu parler de restrictions sur les « délits d'initié ». Autrement dit, il est illégal d'acheter ou de vendre des titres (par exemple, des actions, des obligations ou des options) d'une entreprise lorsque vous êtes au courant d'« informations internes », importantes et non publiques, concernant l'entreprise. Les lois relatives aux titres et la politique de Pfizer vous interdisent d'utiliser ou de divulguer des informations internes que vous pouvez acquérir au cours de votre emploi chez Pfizer.

Vous ne pouvez pas utiliser les informations obtenues au cours de votre emploi au sein de l'entreprise, avant qu'elles ne soient connues publiquement, pour acheter ou vendre les titres de Pfizer ou de toute autre entreprise avec laquelle Pfizer a, ou envisage d'établir, une relation (par exemple, un client, un fournisseur, un partenaire d'alliance ou un potentiel candidat à une acquisition). Vous ne pouvez pas non plus divulguer des informations internes à autrui afin qu'il puisse faire affaire. Cela s'applique peu importe l'endroit où vous ou le destinataire de l'information résidez. Ces restrictions s'appliquent à vous, à votre conjoint, à vos enfants mineurs, et à toute personne vivant dans votre foyer ou dépendant financièrement de vous.

Les violations de la loi sur les titres sont prises très au sérieux. Les autorités gouvernementales et les bourses peuvent surveiller les activités de commerce via des recherches de dossiers informatisées. Toute violation peut entraîner des sanctions civiles et pénales à l'encontre des entreprises et des personnes.

QetR

Je travaille avec un partenaire de coentreprise et j'ai appris que notre partenaire est sur le point de faire une innovation scientifique majeure. Je souhaite acheter des actions dans le cadre de notre partenariat de coentreprise. Est-ce possible ?

Non. Ni vous, ni votre conjoint, vos enfants mineurs, ni toute personne vivant dans votre foyer ou dépendant financièrement de vous ne pouvez acheter ces actions avant le premier jour de publication des informations que vous possédez.

Termes clés : Informations importantes et non publiques

Les informations importantes sont les informations qu'un investisseur peut considérer importantes lorsqu'il décide d'acheter, de vendre ou de conserver des titres. Par exemple : résultats financiers ou prévisions, changement de la politique relative aux dividendes, possibles fusions, acquisitions, cessions ou accords de coentreprise, développements importants (tels que les résultats d'essais cliniques importants), développement de litiges majeurs et changements significatifs dans la direction de l'entreprise. Les informations qui ne sont pas importantes pour Pfizer peuvent l'être pour une autre entreprise avec laquelle Pfizer a ou envisage d'avoir une relation.

Les informations sont considérées comme **non publiques** si elles n'ont pas été divulguées de façon appropriée au public. Les informations ne sont pas considérées publiques avant le premier jour de leur divulgation au public. Ces exemples sont considérés comme une divulgation publique adéquate d'informations : registre public avec l'U.S. Securities and Exchange Commission, les communiqués de presse de l'entreprise, les réunions diffusées sur le Web et les vidéoconférences entre l'entreprise et les analystes, la presse, les actionnaires ou le public.

QetR

Je souhaite investir dans une entreprise qui produit un ingrédient d'un produit Pfizer. Cela peut-il être considéré comme un conflit d'intérêts ?

Peut-être, en fonction de votre poste au sein de Pfizer, de votre influence lors de décisions d'achat, du montant de votre investissement et de l'importance de Pfizer en tant que client. Avant d'investir, communiquez cela à votre responsable, qui doit gérer la situation de façon appropriée.

Mon conjoint a un intérêt de propriété dans une entreprise publicitaire à laquelle Pfizer envisage de faire appel. Je n'assume aucune responsabilité en matière de prise de décision quant au fournisseur qui est sélectionné. Dois-je signaler quelque chose ?

Oui. Il peut s'agir d'un conflit potentiel. Tout conflit potentiel, ou même l'apparence d'un conflit, peut porter préjudice à votre réputation ou à celle de l'entreprise et doit donc être signalé à votre responsable, qui doit gérer la situation de façon appropriée.

Mon frère, contractuel pour un fournisseur, travaille pour Pfizer. Cela représente-t-il un conflit d'intérêts ?

C'est possible, en fonction des rôles que vous et votre frère occupez. Etant donné que c'est un conflit potentiel, vous devez le signaler à votre responsable. Le cas échéant, votre responsable travaillera avec la Direction juridique ou la division Conformité pour choisir la meilleure solution.

Conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêt survient lorsque vous placez vos intérêts personnels, sociaux, financiers ou politiques avant les intérêts de l'entreprise. Même l'apparence d'un conflit peut porter préjudice à votre réputation ou à celle de votre entreprise. Toutefois, de nombreux conflits d'intérêts potentiels peuvent être résolus de façon simple et mutuellement acceptable.

Bien que Pfizer respecte votre droit à gérer vos investissements et ne souhaite pas interférer avec votre vie personnelle, vous êtes tenu d'éviter les situations qui présentent ou créent l'apparence d'un conflit entre vos intérêts et ceux de l'entreprise.

Tout conflit d'intérêts potentiel peut être divulgué à votre responsable, qui l'approuvera. Dans certaines situations, la Direction juridique ou la division Conformité doit être consultée. Vous devez connaître la Politique de l'entreprise n° 203 Conflits d'intérêt ainsi que toute politique au niveau local ou de la division relative aux conflits d'intérêt qui s'applique à votre rôle.

Les exemples suivants sont des conflits d'intérêts potentiels.

Investissements ou transactions personnels

Des conflits d'intérêts peuvent survenir si vous ou un membre de votre famille :

- a un intérêt financier conséquent auprès d'un fournisseur, concurrent ou client de Pfizer ;
- a un intérêt dans une transaction pour laquelle il est connu que Pfizer est ou peut être intéressé ;
- profite d'opportunités d'entreprise de Pfizer pour un bénéfice personnel ; ou
- reçoit des frais, des commissions, des services ou d'autres rémunérations de la part d'un fournisseur, d'un concurrent ou d'un client de Pfizer.

Relations personnelles

Pfizer décourage l'embauche d'amis proches ou de membres de la famille dans la même unité commerciale. Un conflit potentiel survient si vous embauchez, dirigez ou faites affaire avec un ami proche, un membre de la famille ou quelqu'un avec qui vous entretenez une relation intime. Les actions des membres de la famille ou des amis en dehors du lieu de travail peuvent également créer un conflit si elles vous font perdre votre objectivité sur le lieu de travail.

Intérêts hors de l'entreprise et autres intérêts

Un conflit d'intérêts existe si vos intérêts en dehors de l'entreprise ou autres intérêts peuvent affecter votre objectivité, votre motivation ou votre performance en tant que collaborateur Pfizer.

Un deuxième emploi ou une deuxième affiliation au sein d'un concurrent de Pfizer n'est pas autorisé. Un deuxième emploi ou une deuxième affiliation avec un client, un fournisseur ou un prestataire de biens ou de services de Pfizer est déconseillé mais peut être autorisé suite à une approbation. Même si un emploi extérieur est autorisé, les collaborateurs sont toujours liés par tous les accords de confidentialité à Pfizer et à toutes les politiques et procédures de Pfizer relatives aux informations confidentielles ou internes.

Bien que Pfizer vous encourage à être actif et intéressé dans la communauté dans laquelle vous vivez et travaillez, certaines activités telles que faire partie d'un comité de direction ou s'exprimer lors d'une conférence, peuvent présenter un conflit d'intérêt potentiel dans certaines situations.

Cadeaux, divertissement et autres articles de valeur

L'entreprise vous interdit ainsi qu'à votre famille immédiate d'offrir et d'accepter des cadeaux, des services, des avantages en nature, des spectacles, des remises, des prêts ou autres articles d'une valeur plus que modeste selon les normes locales, à ou de la part de personnes faisant affaire ou cherchant à faire affaire avec l'entreprise. Les articles de valeur modeste sont autorisés uniquement s'ils ne sont pas offerts ou reçus de manière régulière ou fréquente, et s'ils ne sont pas sollicités par les collègues de Pfizer. Veuillez consulter la Politique de l'entreprise n° 203 et les politiques applicables à votre activité et à votre site pour obtenir des directives spécifiques, notamment concernant les limites monétaires. Votre politique locale peut être plus restrictive que la politique de l'entreprise.

QetR

Dans mon pays, refuser un cadeau de la part d'un associé peut être vu comme une insulte. Que dois-je faire lorsque l'on m'offre un cadeau dépassant la valeur autorisée par Pfizer ?

Consultez votre responsable ou un membre de la Direction juridique ou de la division Conformité. Si le cadeau doit être accepté pour préserver la relation commerciale ou ne peut être retourné, il peut être possible de l'accepter en tant que bien de l'entreprise ou d'en faire don à une œuvre caritative. Par exemple, les articles alimentaires peuvent être stockés dans un endroit central afin d'être partagés entre les collègues ou un tableau peut être donné à un musée local.



4

Nos collègues

Notre engagement

Pfizer s'engage à traiter nos collègues et nos candidats avec équité et respect. Nous croyons à la coopération, au travail d'équipe et à la confiance. L'hostilité et le harcèlement ne sont pas tolérés.

Pour créer et conserver un environnement de travail sécurisé, où les gens sont traités avec respect et équité, nous :

- ▶ traiterons les collègues avec équité ;
- ▶ respecterons toutes les lois et réglementations en matière de santé, de sécurité et d'emploi des pays dans lesquels nous faisons affaire ;
- ▶ encouragerons un environnement positif et exempt de harcèlement ; et
- ▶ protégerons la santé et le bien-être de tous les collègues.

Nous ne :

- ▶ prendrons part à aucune forme de discrimination, harcèlement ou représailles ;
- ▶ autoriserons pas l'utilisation de drogues illégales ; ou
- ▶ permettrons pas la mauvaise utilisation ou l'abus d'alcool ou de médicaments vendus sans ordonnance ou sur prescription, sur le lieu de travail.

Politique anti-représailles

Les représailles contre un collègue cherchant des conseils, soulevant un problème ou signalant un cas de mauvaise conduite sont strictement interdites. Si un individu, quel que soit son rôle au sein de Pfizer, se venge d'un collègue ayant signalé une potentielle violation en toute bonne foi, Pfizer prendra les mesures nécessaires - même si l'on découvre que ce collègue s'est trompé dans le signalement du problème.

Pour plus d'informations sur les politiques des Ressources Humaines de l'entreprise de Pfizer, veuillez consulter PolicySource sur le site <http://policysource.pfizer.com>. Pour plus d'informations sur les politiques locales, veuillez contacter votre responsable ou le représentant des Ressources Humaines locales.

Égalité d'accès à l'emploi

La politique de l'entreprise est de garantir l'égalité d'accès à l'emploi et, dans la mesure permise par la loi locale, de traiter les candidats et les collègues indépendamment de leurs caractéristiques personnelles telles que la race, la couleur, l'ethnie, les croyances, l'ascendance, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, l'identité ou l'expression sexuels, l'origine nationale, l'état civil, la grossesse, l'état de santé post accouchement, les informations génétiques, le service militaire, l'état de santé (défini par la loi locale ou nationale), la présence d'un handicap mental ou physique, le statut de vétéran ou toute autre caractéristique protégée par les lois en vigueur.

Les responsables sont tenus de respecter cette politique. Chaque unité opérationnelle doit surveiller, signaler et, si nécessaire, améliorer sa performance dans le domaine de l'égalité des chances.



Un engagement pour le leadership

Nous croyons que les leaders donnent du pouvoir à ceux qui les entourent en partageant leurs connaissances et en récompensant les efforts individuels. Nous nous engageons à fournir des opportunités de leadership à tous les niveaux de notre organisation.



Un engagement pour le respect des collègues

Nous reconnaissons que les collègues sont le fondement de la réussite de Pfizer. Nous tenons à notre diversité en tant que source de force et sommes fiers des valeurs de Pfizer qui tient à traiter les collègues avec respect et dignité.

QetR

Mon collègue raconte des blagues racistes. Il pense être drôle, mais ces blagues me mettent mal à l'aise. Que dois-je faire ?

Votre collègue doit être mis au courant que ses blagues créent un environnement de travail négatif. Vous êtes encouragé à le faire vous-même si vous vous en sentez capable.

Que vous communiquiez directement avec le collègue ou non, vous devez le signaler à votre responsable, qui devra prendre les mesures correctives appropriées. Vous pouvez également contacter votre représentant des Ressources Humaines, les Relations avec les collègues ou la division Conformité.

Je sais que le harcèlement sexuel est spécifiquement interdit par la loi dans de nombreux pays, y compris aux États-Unis, mais qu'en est-il des autres sites ?

Nous devrions tous pouvoir bénéficier d'un environnement de travail dans lequel nos collègues nous respectent. Les politiques de Pfizer relatives à la discrimination et au harcèlement s'appliquent à l'échelle internationale. En outre, vous devez suivre les lois locales en vigueur dans votre région. Veuillez consulter votre représentant des Ressources Humaines locales si vous n'êtes pas sûr qu'une conduite s'inscrit dans un environnement de dignité et de respect.

Discrimination ou harcèlement

Pfizer tient à un environnement de travail exempt de harcèlement verbal ou physique. Cela inclut les commentaires ou actes malvenus concernant la race, la couleur, l'ethnie, les croyances, l'ascendance, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, l'origine nationale, l'état civil, la grossesse, l'état de santé post accouchement, les informations génétiques, le service militaire, l'état de santé (défini par la loi nationale ou locale), la présence d'un handicap mental ou physique, le statut de vétéran ou d'autres caractéristiques protégées par les lois en vigueur.

Cette politique s'applique aux cas qui : représentent une condition d'emploi, servent de base aux décisions relatives à l'emploi, créent un environnement intimidant, hostile ou offensant ou interfèrent de façon déraisonnable avec la performance professionnelle d'un individu.



Signaler un cas de discrimination ou de harcèlement

Les collègues qui prennent part à des actes de harcèlement ou de discrimination sont soumis à des mesures correctives qui peuvent aller jusqu'à la fin d'un contrat. Les responsables sont tenus de maintenir des unités commerciales qui sont exemptes de harcèlement et de discrimination. Pfizer s'engage également à garantir un environnement exempt de représailles.

Pfizer encourage la communication ouverte au sein de l'entreprise pour résoudre les questions, les doutes, les problèmes ou les plaintes impliquant la discrimination ou le harcèlement. Si vous faites l'expérience ou êtes au courant de faits de discrimination ou de harcèlement, vous pouvez :

- ▶ en parler avec votre responsable, un représentant des Ressources Humaines ou le responsable d'une unité opérationnelle ;
- ▶ contacter les Relations avec les collègues ou les Ressources Humaines de l'entreprise ; ou
- ▶ contacter la division Conformité directement ou, lorsque cela est possible et autorisé par la loi, via la ligne d'assistance à la conformité de Pfizer.

Abus de drogues et d'alcool

La toxicomanie peut représenter un danger grave en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail. Chez Pfizer, nous nous engageons à garantir un environnement exempt de toxicomanie pour la santé et le bien-être des collègues et pour le bénéfice de l'entreprise.

Les anciennes politiques et directives de Pfizer sont compatissantes, mais fermes. L'utilisation de drogues illicites et l'abus d'alcool et de médicaments vendus sans ordonnance ou sur prescription sont interdits sur le lieu de travail. Le lieu de travail inclut tout endroit où le collègue fait affaire, peu importe l'heure ou le site.

QetR

J'ai peur que ma collègue soit sous l'influence de l'alcool ou qu'elle boive au travail. Je redoute de la confronter. Que dois-je faire ?

Si votre collègue a un problème d'alcool, elle pourrait mettre en danger sa propre sécurité et celle de ses collègues et compromettre sa capacité à effectuer son travail. Si vous estimez avoir constaté suffisamment de preuves qui indiquent que votre collègue est sous l'emprise de l'alcool au travail, vous devez contacter votre responsable ou les Ressources Humaines, les Relations avec les collègues, le service local de Santé et de bien-être au travail ou la division Conformité. Les professionnels appropriés évalueront comment traiter la situation au mieux.

Je pense avoir un problème de toxicomanie. Pfizer peut-il m'aider ?

Pfizer vous encourage à demander de l'aide en contactant les conseillers disponibles grâce aux programmes d'assistance et de soutien aux collègues de Pfizer. Si vous demandez une assistance volontaire pour un problème de toxicomanie, vous pouvez être éligible à un congé approuvé afin de suivre un traitement et une rééducation ou d'autres formes d'assistance. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique de prévention de la toxicomanie de Pfizer.

Tolérance zéro

Pfizer ne tolère ni le harcèlement ni la discrimination sur le lieu de travail.

5

Notre communauté et le public

Notre engagement

Pfizer s'engage à participer activement et à améliorer les communautés dans lesquelles nous faisons affaire. Dans le but de travailler ensemble pour un monde plus sain, nous :

- soutiendrons nos communautés ;
- respecterons la vie humaine et le bien-être des animaux ;
- protégerons la santé et la sécurité des gens qui travaillent pour et avec nous, ainsi que les communautés qui nous entourent ;
- nous efforcerons de minimiser notre impact sur l'environnement ;
- répondrons à toutes les demandes des médias, des analystes, des investisseurs, du public et du gouvernement de façon appropriée ;
- mènerons des activités politiques de façon responsable ; et
- coopérerons avec nos gouvernements hôtes locaux.

Soutenir la communauté

Les médicaments de Pfizer et ses collaborations avec la communauté ont un impact positif sur la santé des gens du monde entier. Nos efforts de collaboration avec la communauté se centrent sur l'investissement dans les ressources de l'entreprise - les gens, les compétences, l'expertise et le financement - pour élargir l'accès aux médicaments et renforcer l'apport de soins de santé aux communautés mal desservies aux quatre coins du monde.

Grâce à un engagement direct et à une collaboration avec les organisations non gouvernementales, les organisations multi-latérales, les gouvernements et les partenaires du secteur privé, Pfizer s'efforce de développer et d'implémenter des programmes durables et donc à avoir un impact sur les résultats de santé à l'échelle internationale. Par exemple, Pfizer :

- ▶ a développé le **programme Global Health Fellows**, dans lequel les collègues de Pfizer travaillent avec des organisations à but non lucratif pour aider à relever les défis de santé systématiques et à fournir une assistance technique, des connaissances et des compétences cruciales et précieuses aux communautés dans le besoin ;
- ▶ a co-fondé l'**International Trachoma Initiative (ITI)**, un partenariat public-privé dédié à la suppression de la première cause mondiale de cécité évitable ; et
- ▶ apporte une éducation et une assistance à la santé, des programmes de changement du style de vie et d'autres services de santé à l'échelle des communautés grâce aux **solutions de santé de Pfizer**.

Pour plus d'informations sur les investissements de Pfizer en matière de santé, veuillez consulter le rapport annuel de Pfizer ou la section Responsabilité du site www.pfizer.com.



Un engagement envers la communauté

Nous nous impliquons activement pour faire de chacune des communautés dans lesquelles nous opérons un meilleur endroit pour vivre et travailler, en étant conscients que son dynamisme continu a un impact direct sur la santé à long terme de notre activité.

Image reproduite avec l'aimable autorisation de Mark Tuschman et du programme de mobilisation de Pfizer contre la malaria





Protection des personnes se prêtant à la recherche clinique

Pfizer s'engage à assurer la sécurité des patients et des volontaires qui prennent part à nos essais cliniques et à maintenir les standards éthiques, scientifiques et cliniques les plus élevés dans toutes nos initiatives de recherche à l'international.

Toutes les études cliniques sponsorisées par Pfizer sont conçues et menées dans le respect des lois et des réglementations en vigueur ainsi que des standards médicaux et éthiques reconnus. Nos politiques et procédures visent à garantir le respect de la santé, du bien-être et de la sécurité des participants aux recherches ainsi que de la culture, des lois et des réglementations des pays dans lesquels les études sont menées.

Nos essais d'intervention, incluant ceux effectués par Pfizer ou par des organisations de recherche externes pour Pfizer, suivent les directives de l'International Conference on Harmonisation Good Clinical Practice (ICH GCP) et les principes d'éthique internationale reconnus globalement, notamment le code de Nuremberg, le rapport Belmont, la déclaration d'Helsinki et les directives éthiques internationales du CIOMS pour la recherche biomédicale impliquant des sujets humains. Ces essais sont potentiellement révisés par un comité de révision institutionnel qualifié ou un comité indépendant sur l'éthique. Nombre de nos essais font appel à des comités indépendants de surveillance des données pour garantir la sécurité des patients, ainsi qu'à des révisions internes par nos médecins, épidémiologistes et professionnels de la pharmacovigilance.

Des informations supplémentaires sur notre programme de recherche clinique et sur l'engagement de Pfizer pour la protection des sujets humains sont disponibles sur le site <http://www.pfizer.com/research>.

Les faits : Essais cliniques

- ▶ Les informations sur les essais cliniques spécifiques sponsorisés par Pfizer sont disponibles sur le site <http://www.ClinicalTrials.gov>, regroupant un registre public des études et une base de données des résultats tenus par les instituts nationaux américains de la santé.
- ▶ Pfizer soutient les efforts d'accréditation des organisations de recherche. Nous sommes engagés à ne faire appel qu'aux comités de révision institutionnels accrédités et centralisés aux États-Unis et nous soutenons les efforts d'accréditation dans les marchés émergents.
- ▶ En 2009, l'unité de recherche clinique interne à Pfizer est devenue la première entreprise pharmaceutique à recevoir l'accréditation de l'« Association for the Accreditation of Human Research Protection Programs » (AAHRPP).
- ▶ Les documents, politiques et études de cas sur la position de Pfizer créés pour vérifier et prouver notre développement éthique de nouveaux médicaments sont disponibles sur le site <http://www.pfizer.com/development>.

Bien-être animal

Nous sommes tenus de mener toutes nos recherches sur les animaux d'une façon responsable, humaine et éthique. Pfizer soutient le développement et l'adoption de méthodes de test innovantes et non animales pour l'évaluation de la sécurité des nouveaux produits qui peuvent diminuer, remplacer ou raffiner l'utilisation des tests sur les animaux. Pour les nouveaux produits qui requièrent des tests sur les animaux, nous maintenons des standards élevés quant au soin et au bien-être des animaux, dans la lignée de ceux requis par la loi.

Conformément à notre Politique de l'entreprise n° 901, Soins et utilisation des animaux, tous les collègues et collaborateurs externes de Pfizer doivent évaluer avec précision la planification et la conduite de tous les tests sur les animaux afin de minimiser et éviter les douleurs, la détresse ou l'inconfort inutiles et pour garantir de façon méticuleuse la santé et le bien-être de tous les animaux sous notre responsabilité. Nous demandons aux organisations de recherche tierces qui travaillent pour nous d'accepter les mêmes engagements aux standards pour assurer le traitement responsable, humain et éthique des animaux.



Un engagement pour la collaboration

Nous savons que pour être une entreprise prospère, nous devons travailler ensemble et franchir fréquemment les limites organisationnelles et géographiques pour satisfaire les besoins changeants de nos clients.





Protection de l'environnement, de la santé et de la sécurité

Pfizer s'efforce de protéger l'environnement ainsi que la santé et la sécurité de nos collègues et des communautés dans lesquelles nous opérons. L'équipe mondiale Environnement, Hygiène et Sécurité (EHS) est tenue de définir nos standards et d'apporter son soutien aux équipes et activités EHS de notre site.

Tous les collègues doivent respecter les standards EHS et pour cela, vous devez :

- respecter les programmes et les procédures conçus par votre direction afin de satisfaire les standards EHS de Pfizer et les exigences réglementaires locales ;
- vous impliquer activement dans le signalement des problèmes qui pourraient avoir un impact sur l'environnement, la santé ou la sécurité ;
- lorsque nécessaire, aider à améliorer la performance EHS ; et
- signaler tout doute à propos d'une éventuelle non-conformité à votre responsable, à votre équipe EHS locale ou à l'aide de l'une des autres méthodes décrites dans ce Livre bleu.

Respect de l'environnement, de l'hygiène et de la sécurité (EHS)

Tous les collègues responsables du respect EHS suivent une formation sur les politiques et procédures de Pfizer portant sur le contrôle et le signalement de possibles violations. La conformité aux Politiques et Standards EHS est régulièrement contrôlée au moyen d'un audit. Les Politiques et Standards EHS sont disponibles dans la section EHS de l'intranet de Pfizer.

Demandes des médias, des analystes, des investisseurs et du public

Pfizer s'engage à fournir des informations précises et fiables aux médias, aux analystes financiers, aux investisseurs et aux autres acteurs du public. Toutes les divulgations publiques, telles que les prévisions, les communiqués de presse, les discours et autres communications, seront honnêtes, précises, opportunes et représenteront les faits. Les collègues autres que ceux des services Relations mondiales avec les médias et Relations avec les investisseurs ne sont pas autorisés à répondre aux questions des médias, des analystes financiers, des investisseurs ou d'autres membres du public. Veuillez contacter le service de presse des Relations mondiales avec les médias au 1-212-573-1226 pour toute demande des médias et du public ou les Relations avec les investisseurs au 1-212-573-2668 pour les demandes des analystes et des investisseurs. On compte notamment les demandes d'informations formelles et informelles, en personne, par téléphone, par écrit ou à l'aide de toute sorte de médias.

Activité politique

Bien que Pfizer encourage les collègues à participer à la politique électorale des pays concernés, ces activités doivent être effectuées dans un cadre strictement privé et individuel et pas au nom de l'entreprise. Les collègues ne doivent pas mener d'activités politiques personnelles durant les horaires de l'entreprise ou utiliser les biens ou l'équipement de l'entreprise à cet effet. Les collègues des États-Unis, dans le pays et à l'étranger, peuvent soutenir les activités de Pfizer Grassroots mais cela de façon volontaire et conformément aux lois en vigueur.

Pour plus de détails, veuillez consulter PolicySource sur le site <http://policysource.pfizer.com>. Veuillez également à consulter les politiques au niveau local ou de la division qui s'appliquent à votre rôle.

QetR

Une journaliste m'a appelée pour obtenir des informations de base à propos de l'entreprise. Puis-je répondre à ses questions ?

Non. Même les questions simples doivent être transmises aux Relations mondiales avec les médias car il se peut que vous ne soyez pas en possession de tous les faits pertinents. Même si vous fournissez des informations correctes, le faire au mauvais moment pourrait interférer avec les plans de l'entreprise. En outre, une divulgation non coordonnée pourrait être problématique en vertu des lois sur les valeurs mobilières si les informations diffusées sont des informations internes importantes. Même les divulgations qui peuvent sembler inoffensives peuvent créer des problèmes.



Enquêtes administratives : Demandes d'informations ou de visites des installations

Selon la politique, Pfizer et ses filiales coopéreront avec toutes les autorités gouvernementales en ce qui concerne les demandes d'informations ou de visites des installations.

La Direction juridique doit être informée de toutes les demandes administratives d'informations ou de visites des installations exceptionnelles. La Direction juridique assure tous les services de représentation juridique de l'entreprise dans de telles situations et déterminera quelles informations doivent être fournies aux points de contact administratifs concernés dans chaque cas. Même lorsque l'entreprise et les collègues ne font pas l'objet d'une demande, les demandes exceptionnelles peuvent exposer Pfizer ou les collègues à une responsabilité civile ou pénale. Si vous êtes contacté par une autorité gouvernementale aux États-Unis ou dans un autre pays en ce qui concerne une demande exceptionnelle d'informations ou de visite d'installations, vous devez immédiatement informer la Direction juridique, notamment l'avocat de votre unité commerciale, un membre de l'équipe des Enquêtes administratives (au sein du département Litiges, situé au siège) ou l'avocat des affaires réglementaires désigné pour fournir un soutien à l'inspection de votre site.

En outre, les recherches physiques et les raids par les autorités gouvernementales, ainsi que les inspections réglementaires exceptionnelles qui donnent lieu à des découvertes défavorables « cruciales » ou à des avertissements formels sont considérés comme un PCD. La division Conformité doit être immédiatement informée de tous les PCD.

Pour plus de détails, veuillez consulter la Procédure de l'entreprise n° 602. Veuillez également à consulter les politiques au niveau local ou du service qui s'appliquent à votre rôle.



Index

A

Acceptation de cadeaux, de services, de divertissement, de prêts ou d'autres faveurs, 33
 Accord d'intégrité d'entreprise (CIA), 11
 Accords de confidentialité, 29, 33
 Accords incorrects, 19, 20, 21
 Activité politique, 43
 conflits d'intérêts découlant de, 33
 Activités promotionnelles, 16, 17
 Animal
 bien-être, 41
 recherche, 41
 Anti-représailles, 12, 35
 Application, 6
 Associations professionnelles, 19

B

Bien-être, animaux, 41
 Boycotts
 d'autres pays ou groupes, 23
 de clients ou fournisseurs, 19
 Brevets, 25

C

Cadeaux, 33
 Citoyenneté d'entreprise, 39
 Collaboration, engagement à, 41
 Collègues, responsabilité des, 6, 7
 Comité de conformité de l'entreprise, 10
 Commerce international, 23

Communauté
 engagement vers la, 38, 39
 soutenir la, 39
 Concurrence équitable
 lois en matière de concurrence et lois antitrust, 19
 marketing, 17
 Confidentialité, 12
 Bureau du médiateur, 13
 enquêtes, 12
 parler des problèmes de conformité, 8, 9, 12
 Confidentielles et propriétaires
 informations, 29
 Conflits d'intérêts, 32-33
 Conservation des dossiers, 25
 Conservation et élimination des documents, 26
 Conséquences de la non-conformité, 7
 Contrôler la sécurité, la performance et la qualité de nos produits, 18
 Corruption, 20–21

D

Demandes des médias et publiques, 43
 Demandes, médias, analystes, investisseurs et public, 43
 Délit d'initié, 31
 Devoir de signalement, 7
 Discrimination, 36
 signalement, 37
 Divertissement, 33

Division Conformité
coordonnées, 9
description, 10–11
Divulgence des expériences en lien
avec un produit, 15, 18
Divulgations financières, 25
Droits d’auteur, 25

E

Efforts philanthropiques, 39
Égalité d’accès à l’emploi, 35
EHS—*Voir Environnement, Hygiène et
Sécurité (EHS)*
Enquêtes, 11, 12
confidentialité des, 12
administratives, 44
internes, 11, 12
Enquêtes administratives,
informations ou visites
d’installations, 44
Enregistrement des conversations, 30
Entreprise
ordinateurs, 27
registres, 26
ressources de communication, 27
Environnement, Hygiène et Sécurité
(EHS), 42
Essais cliniques, 40
Établissement de rapports
financiers, 24, 25
Exigences de l’Agence fédérale
américaine des produits
alimentaires et médicamenteux
(FDA), 15
Exigences réglementaires, 15

F

FCPA—*Voir la loi sur les malversations
à l’étranger*
Fraude, comptable, 25

Fraude de comptabilité, 25

H

Harcèlement, 36
signalement, 37

I

Informations
confidentielles, 22, 29
demandes administratives de, 44
gestion, 26
importantes, 31
internes, 31
médias, investisseurs et public,
fournies à, 43
non publiques, 22, 31
patient, 26
personnelles, 30
produits, 15
propriétaires, 29
santé personnelle, 26, 30
Informations importantes, 31
Informations internes, 31
Informations non publiques, 22, 31
Informations personnelles
confidentialité des, 30
Informations propriétaires, 29
Innovation, engagement pour, 28
Intégrité
engagement pour, 8
marketing, 17
performance avec, 4–13
Intégrité du marché, 17
Intelligence commerciale,
rassemblement, 22
Interactions avec les professionnels de
santé, 16
Intérêts hors de l’entreprise et autres,
conflits d’intérêts découlant de, 33

Internet

- médias sociaux, 28

Investissements ou transactions
personnels, conflits d'intérêts
découlant de, 32

L

Leadership, engagement pour, 35
Ligne d'assistance à la conformité, 9

Livres

- conservation des dossiers, 25
- exactitude des, 25

Lobbying, 21

Loi anti-corruption, 21

Loi sur les malversations à l'étranger
(FCPA), 20

Lois antitrust, 19

Lois dans le domaine de la santé, 15

Lois en matière de concurrence, 19

Lois sur la confidentialité, 30

Lois sur les titres, violations des, 31, 43

M

Marques déposées, 25

Médias sociaux, 28

Médiateur, Bureau du, 13

Mise en suspens en raison d'audit
légal ou fiscal, 26

O

Orientation client, engagement
vers l', 18

P

Parler des problèmes de
conformité, 8–9

Pays sanctionnés, 23

PCD—*Voir Problèmes de conformité
déclarables*

Performance

- contrôle des produits, 18

- engagement pour la, 17

Pfizer Grassroots, 43

Politique contre l'abus d'alcool, 37

Politique de la porte ouverte, 8

Politique mondiale sur les interactions
avec les professionnels de la santé
(GPIHP), 16, 21

Politique sur l'abus de
médicaments, 37

Politiques et procédures, sur
PolicySource, 5

Pots-de-vin

- commerciaux, 21

- représentants du gouvernement, 20

Pots-de-vin commerciaux, 20, 21

Problèmes commerciaux, 23

Problèmes commerciaux
internationaux, 23

Problèmes de conformité
déclarables, 11

Produits contrôlés, logiciels,
technologie, 23

Professionnels de la santé, 16

Programme Global Health Fellows, 39

Propriété intellectuelle, 25

Q

Qualité

- contrôle des produits, 18

- engagement à la, 16

R

Rassemblements de l'industrie, 19

Recherche clinique, 40

Recherches

- animaux, 41

- cliniques, 40

Registres

- commerciaux, 26
- élimination, 26
- gestion, 26
- rétenion, 26

Registres commerciaux, 25

Relations avec les investisseurs, 43

Relations mondiales avec les médias, 43

Relations personnelles, conflits d'intérêts découlant de, 32

Réponse de la division Conformité, 11

Représailles, 12, 35

Respect des collègues, engagement pour, 35

Responsabilités, collègues, 5, 6, 7

Responsable de la conformité et des risques, 10

Ressources de conformité, 8–11

Ressources Humaines, 8

Rétention, dossiers, 26

S

Sécurité, 27, 30

Sécurité

- contrôle et signalement des produits, 18
- lieu de travail, 37, 42

Sécurité mondiale, 30

Sécurité sur le lieu de travail, 37, 42

Signalement

- discrimination ou harcèlement, 37
- fraude comptable, 25
- problèmes de conformité, 8–9
- problèmes de sécurité des produits, 18
- représailles, 12

Standards, maintien, 6

Structure du comité de conformité, 10

Systèmes d'information, 27

T

Tests de médicaments, 37

Tolérance zéro, 37

Toxicomanie, 37

U

U.K. Bribery Act (Loi britannique sur les pots-de-vin), 20

Utilisation acceptable, ordinateurs et ressources de l'entreprise, 27

V

Visites des installations, demandes administratives de, 44

Contacts

- Politiques et procédures de l'entreprise** ▶ <http://policysource.pfizer.com>

- Division Conformité**
 - ▶ par courriel :
corporate.compliance@pfizer.com

 - ▶ par courrier :
235 East 42nd Street (150/02/05)
New York, NY 10017 USA

 - ▶ par téléphone : 1-212-733-3026

 - ▶ par fax : 1-917-464-7736

- Ligne d'assistance à la conformité**
 - ▶ Gratuit depuis les États-Unis : 1-866-866-PFIZ (1-866-866-7349)

 - ▶ En dehors des États-Unis : obtenez le numéro de la ligne d'assistance de votre pays sur <http://integrity.pfizer.com>. Cette ligne d'alertes doit être utilisée en conformité avec la législation locale applicable et les recommandations de la CNIL

 - ▶ Signalement via Internet :
<https://pfizer.alertline.com>

- Site Web de la division Conformité** ▶ <http://integrity.pfizer.com>

Le *Résumé des politiques et des conduites professionnelles de Pfizer* (le « Livre bleu ») est un guide de Pfizer sur les politiques et les exigences juridiques de l'entreprise qui régit notre conduite professionnelle dans le monde entier. Ce livret sert de référence générale à tous nos collègues du monde entier. Il ne décrit pas toutes les lois ou politiques de l'entreprise, ni ne fournit de détails sur une politique ou loi en particulier. Pfizer se réserve le droit de modifier, réviser ou retoucher toute politique, procédure en tout temps, sans préavis et sans révision du livre bleu. Le Livre bleu n'est pas un document légal et n'a qu'un but informatif. Les informations ci-jointes remplacent celles des Livres bleus précédents, peuvent être modifiées ou supprimées de manière unilatérale par l'entreprise en tout temps et ne sont pas exhaustives. La version en ligne du Livre bleu, disponible sur le site Web de la conformité (<http://integrity.pfizer.com>), remplace toutes les versions imprimées, y compris ce Livre bleu. Si une information du Livre bleu, dans sa version papier ou électronique, diffère des politiques ou procédures établies de Pfizer, les documents légaux prévalent.

